

## Généralités

1. Les choix du comité provincial de sélection des lauréats sont votés à la majorité des membres présents à la réunion. Le comité est constitué comme suit : deux membres du conseil d'administration de Patinage Québec et trois présidents régionaux.
2. Les comités de sélection des clubs et des régions doivent être composés des membres de l'exécutif, du responsable du Patinage Plus, du responsable du Programme des tests de Patinage Canada et d'un ou deux représentants des clubs qui ne siègent pas au niveau régional. Les personnes qui siègent au comité de sélection des clubs ou écoles, des régions ou du comité provincial peuvent être mises en candidature pour l'année de leur mandat. Elles ne pourront cependant participer à la sélection du lauréat dans la catégorie où elles sont mises en candidature.
3. Les clubs doivent respecter les règles établies par leur région respective concernant les lauréats de « Clubs » et de « Région ».
4. **Un patineur « Entraîneur » ne peut être admissible pour aucun lauréat mis à part pour les catégories suivantes : Prix Hommage Manon Perron, Entraîneurs bénévoles de Section et Entraîneurs de club et de patinage récréatif.** Aussitôt que celui-ci a payé sa cotisation d'entraîneur à Patinage Canada, il devient inadmissible, et ce, même s'il n'a pas enseigné durant l'année de référence.
5. Tous les candidats doivent être membres affiliés d'un club ou école de la Section du Québec et membres de Patinage Canada. Leur numéro de membre doit être inscrit sur le formulaire.

## Remise de documents

### Pour les Clubs et Écoles

Les clubs et écoles doivent remettre leurs documents de lauréats, selon les consignes de leur région, **avant le 21 décembre 2018**.

**Les clubs et Écoles ne doivent en aucun cas, compléter les prix d'accomplissement de Patinage Canada sur le site Internet de Patinage Canada.** Ils doivent remplir les formulaires disponibles sur le site Internet de Patinage Québec, soit à l'ordinateur ou à la main et les remettre à leur région.

### Pour les Régions

Les régions doivent sélectionner un seul gagnant par prix parmi toutes les candidatures reçues par leurs Clubs et Écoles. Les régions doivent soumettre à Patinage Québec leurs gagnants **avant le 16 janvier 2019**. **Les Régions ne doivent en aucun cas, compléter les prix d'accomplissement de Patinage Canada sur le site Internet de Patinage Canada.**

1. Les régions doivent déposer les documents suivants dans leur dossier respectif dans le Dropbox de Patinage Québec avec le lien que vous recevrez par courriel.
  - Prix Manon Perron (en format PDF);
  - Prix Elizabeth Swan (en format PDF)
  - Prix du bénévole régional (en format PDF)
  - Prix d'accomplissement de Patinage Canada (en format PDF)
  - Photos de tous vos gagnants (en format JPG ou PNG ou PDF);
  - Pièces justificatives (Tests ou Compétition) (en format PDF).
2. Envoyer un courriel à [esigouin@patinage.qc.ca](mailto:esigouin@patinage.qc.ca) lorsque vos dossiers sont transférés

## Lauréats de Patinage Canada

### 1. Pour les Clubs et Écoles

Les clubs et écoles doivent remplir les formulaires de Patinage Canada disponibles sur [le site Internet de Patinage Québec](#) et doivent remettre les formulaires à leur Région accompagnés de toutes les pièces justificatives demandées. **Les clubs et écoles ne doivent pas compléter le dossier de leurs gagnants sur le site de Patinage Canada.**

### 2. Pour les Régions

Après la sélection de leur gagnant, les régions doivent suivre la procédure de remise des documents décrite précédemment. **Les Régions ne doivent pas compléter le dossier de leurs gagnants sur le site de Patinage Canada.**

## Foire aux questions

Voici quelques clarifications concernant les prix de Patinage Québec et de Patinage Canada.

### Lauréats de Patinage Canada

1. Athlète de Patinage STAR : Ce patineur doit avoir passé au moins 1 test dans 1 discipline : Danse et/ou Style Libre et/ou Habilités et/ou Interprétation. Il ne doit pas avoir participé à une compétition dans une catégorie compétitive sans limites à Senior ou être inscrit à une compétition dans une catégorie compétitive.

**Exemple : Le patineur ne peut pas avoir fait les Championnats de section B 2018 et ne doit pas être inscrit aux Championnats de section B 2019.**

2. Athlète de Patinage de Compétition : Ce patineur doit être arrivé parmi les 10 premiers aux Championnats « A » de Section Québec dans une catégorie Pré-Novice, Novice, Junior ou Senior. Il doit aussi être âgé de 16 ans et moins au 1<sup>er</sup> juillet pour un patineur individuel ou de 18 ans et moins au 1<sup>er</sup> juillet pour une équipe de patineur en couple ou danse.

3. Les clubs, écoles et régions doivent soumettre un candidat **seulement pour les prix suivants** :

- Athlète de Patinage Plus;
- Athlète de Patinage STAR;
- Athlète de Patinage de compétition;
- Assistant(e) de programme;
- Bénévole de Section;
- Entraîneur bénévole de Section;
- Prix d'excellence aux entraîneurs de club et de patinage récréatif
- Prix bénévole régional

En résumé les clubs, écoles et régions doivent remplir **que les formulaires mis à leur disposition sur le site de Patinage Québec**. Les clubs, écoles et régions doivent suivre les indications données par Patinage Québec et non celles données par Patinage Canada.

## Personne ressource

En tout temps vous pouvez communiquer avec Elie Sigouin par courriel ou par téléphone :

Courriel : [esigouin@patinage.qc.ca](mailto:esigouin@patinage.qc.ca)  
Téléphone : 514 252-3073, poste 3473

## Bons lauréats à tous !